

Arrêté

Générale

colonial

## Arrêté n° 27 février 1937 portant règlement d'administration publique pour l'exécution de la loi du 18 août 1936 concernant les mises à la retraite par ancienneté.

n° 27

Ministère  
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication  
27 février 1937

Numéro JO  
n° 483 du 28/02/1937

Date du numéro  
28 février 1937

### VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, officier de la Légion d'honneur, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1841, rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

**Vu** l'arrêté du 1er octobre 1914, réglant le mode de promulgation et de publication des lois, décrets et arrêtés et les conditions dans lesquelles ces lois, décrets et arrêtés deviennent exécutoires

**Vu** le décret du 2 février 1937, modifiant le décret du 25 septembre 1936 portant règlement d'administration publique pour l'exécution de la loi du 18 août 1936 concernant les mises à la retraite par ancienneté, insérée au Journal officiel de la République française du 3 février 1937 ;

### TEXTE INTÉGRAL

#### Art. 1er

— Est promulgué à la Côte française des Somalis et dépendances le décret du 2 février 1930 susvisé, modifiant le décret du 25 septembre 1930 portant règlement d'administration publique pour l'exécution de la loi du 18 août 1936 concernant les mises à la retraite par ancienneté.

#### Art. 2

— Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

A. Annet.